

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Mairie : ouvert du lundi au vendredi de 13h à 17h (*fermé le matin*)

☎ 03.25.76.61.84 Site Internet : payns.fr

Email : mairiedepayns@orange.fr

Ateliers municipaux : 03.25.70.87.29

Salle polyvalente : 03.25.76.62.94

Point Lecture : 03.25.76.36.68 Email : pointlecturedepayns@orange.fr

Assistance sociale : Prendre rendez-vous à Aix-en-Othe au 03.25.46.70.04 au centre médical de la DIDAMS

Sécurité – Santé :

Sapeurs-Pompiers : 18

SAMU et Centre Antipoison : 15

Hôpital : 03.25.49.49.49

Vétérinaire : 03.25.76.61.11

Infirmiers libéraux :

- Jennifer MANGIN – 06.22.12.10.27 – 17 rue Hugues de Payns – 10600 Payns

- Cédric MASSON et David AUGER – 03.25.73.90.17 – 23 rue G^{al} de Gaulle – 10180 St Lyé

Gendarmerie : 03.25.42.32.90 : Brigade de Barberey St Sulpice

Police Secours : 17

EDF et GDF dépannage : 09.726.750.10

Syndicat des eaux dépannage St Lyé – Payns : 03.25.79.00.00

La Poste

Point poste – Café du Centre - tabac - presse à Payns : Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h

Bureau de poste le plus proche : St Lyé ouvert de 9h à 12h et de 14h à 16h30 du mardi au vendredi et de 9h à 12h le samedi (fermé le lundi)

Enseignement et animation

Ecole Maternelle : 03.25.76.66.54

Ecole élémentaire : 03.25.76.66.63

Directrice : Bérengère ERLER

Accueil Collectif de Mineurs Sans Hébergement (ACMSH) et restaurant scolaire : 03.25.46.33.11

Directrice : Céline ANSON

Presbytère

Contacteur : Annie DARMOCHID 06.11.60.11.91

Marie-France DESCHAMPS 03.25.76.52.70



COMMUNE DE PAYNS

Livret d'accueil

Ce document a pour objet de vous donner quelques informations sur le village dans lequel vous vous installez et de vous fournir quelques renseignements d'ordre administratif et pratique.

Lors de votre arrivée n'oubliez pas de vous présenter en mairie muni de votre livret de famille pour nous permettre de mettre à jour le fichier population. Vous pouvez par ailleurs demander votre inscription sur les listes électorales de la commune. Celle-ci n'est pas automatique.

Pensez également à faire mettre à jour votre nouvelle adresse sur vos documents d'identité.

Les extraits de naissance, mariage sont à demander à la mairie du lieu de naissance ou de mariage.



COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Michel SAINTON

1ère adjointe : Marylène POTAUFEUX : Enfance, jeunesse, culture

2ème adjoint : Thierry BOUTRELLE : Bâtiments, services techniques, assistance aux finances

3ème adjointe : Françoise LEBRUN : Finances, urbanisme, fleurissement, communication

Conseillers :

Elisabeth SOUVERAIN

Sophie DESCHAMPS

Gérard LACAILLE

Adrien TRAMUT

Evelyne GIANNINI

Christine MAITRE

Bruno DALLEMAGNE

Olivier GALLOIS

Philippe VILLAIN

Florence PICOT

Céline ANDRÉ JEAN

LISTE DES EMPLOYÉS COMMUNAUX

▪ Secrétariat :

Tiffany IUNK, Ninetta NUNINGER, Odile WITEK

▪ Services techniques :

Jérôme MANIGREY, Ludovick MAUNOURY, Corinne GUIDDOUM

▪ Scolaire : et périscolaire :

A.T.S.E.M. : Valérie LORENZI, Véronique DHULST

▪ Périscolaire :

Directrice A.C.M.S.H. : Céline ANSON

Adjoint à la direction : Claudine BOURGEOIS, Mathias MARQUES

Adjointes d'animation : Marie-Christine CATALA, Marianne OUDARD, Léa BOURGEOIS

Personnel d'entretien : Katia SEDORNE, Maria LECLERC

POMPIERS

TRAMUT Adrien (*Chef de corps*) 06.69.45.77.52

BAUDIN Adrien 06.17.20.75.10

COFFINET Damien 06.58.85.73.00

LUTEL Ludivine 06.48.78.28.20

MAUNOURY Ludovick 06.86.17.15.79

MAURILLE Sébastien 06.59.51.13.23

SAUVADET Stéphane 06.61.81.87.41

SCHROEDER Ilyès 06.62.67.57.78

THIEL Cynthia 06.77.02.53.62

TIAR Vanessa 07.84.29.77.49

TRAMUT Jean-Marie 06.66.47.84.12

RUI Raphaël Plomberie Chauffage Couverture

55 rue Hugues de Payns Tél./Fax : 03 25 76 52 88

SARL LE GARAGE DE LA MALMAISON Mécanique automobile

La Malmaison – Tél : 03 25 76 60 28

CHAMPAGNE AUTO

Mr BRUNOT Frédéric – Les Marnes

Tél : 06 78 71 52 71

ETS SAM CARVALLO Vidanges fosses sceptiques

Mr CARVALLO Samuel – 11 chemin du tertre

Tél : 03.25.46.81.73 / 06.67.54.34.98

LE TOP Garage automobile

Mr BROCHARD Wilfrid – Les Marnes

Tél : 06.62.21.76.68

GAUTHIER Nicolas – Aménagement et déco extérieur

Tel : 06.78.81.99.97

DEFASOL Décors façades et sols

MUTTER Jérôme - Tel : 06.08.81.00.49

AU SAVOIR FER – artisan métallier

Arnaud SOUVERAIN - Tél : 06.62.47.55.40

SYL'BIEN ÊTRE Massages relaxants et bien-être, coiffure

Tél : 06 68 83 33 11

DANS VOTRE VILLAGE

PROFESSIONS LIBÉRALES

- **Pédicure** : Valérie CHARPENTIER, Rue du Moulin - Tél. 03 25 76 52 54
- **Clinique vétérinaire** : Les Marnes – Tél. 03 25 76 61 11
- **Infirmière** : Jennifer MANGIN – 06 22 12 10 27
- **Sophrologue** : Julie MESSIER, 3B Chemin du grès – 06 67 49 08 50
- **Décorateur** : Michèle CAILLAUD HOUEL, 12 rue Coquet - Tél. 03 25 76 54 84

COMMERCANTS ARTISANS ET ENTREPRISES

SA LAURENCOT : Fils et Cie Emballages Bois Contreplaqué
3 Cité Laurençot - Tél. 03 25 76 61 01

SARL STAFF CHAMPAGNE : Travaux de maçonnerie générale
43 rue Hugues de Payns - Tél : 03 25 76 61 73

SARL ETS LARBALETIER Michel : Production de sable et de graviers
Tél. 03 25 70 23 28

CAFÉ - RESTAURANT - TABAC - JOURNAUX :
Nathalie et Sandrine, 42 rue Hugues de Payns
Tél : 03 25 76 62 63

BOULANGERIE - PATISSERIE – ÉPICERIE :
Mr et Mme PESENTI - 32 rue Hugues de Payns
Tél : 03 25 76 60 34

FOOD TRUCK :
Tom et Seb vous accueillent tous les mardis à Payns de 18h30 à 21h
Tél : 06 36 15 21 65

LA BOÎTE A SERVICES :
Julien BERGERAT Tél : 06 84 08 92 92

ESPACES VERTS MULTISERVICES :
Fabrice HUGUENOT Tél : 06 60 82 28 09

LISTE DES ASSOCIATIONS ET ACTIVITÉS

Nom de l'association	Nom du président ou personne à contacter	N° de téléphone
Coup de Pouce aux Ecoliers de Payns (CPEP)	Orlane ADAM	06 26 45 04 76
Association Pêche des Grandes Essertes (A.P.G.E.)	Loïc LECORCHE	06.85.86.22.83
Handi Quad Solidarité	Dominique PAYNAT	03.25.71.03.00
A.S. Payns Football	Christophe MARTINS	06.68.17.99.98
A.S. Payns section Jujitsu et Sophro-relaxation	Jean-Claude SALIS	03 25 21 73 56
Groupe Escalade de Payns	Laurent SCHNEIDER	03 25 80 08 45
Société de Chasse de Payns	Bruno HUGUENOT	03 25 76 51 72
Ass Culturelle Hugues de Payns	Thierry LEROY	03 25 76 72 08
Gymnastique Volontaire	Carole BERNARD	06.71.62.44.33
Essor Sportif et Culturel du Melda	Hervé ERMINI	06.83.55.58.71
Accord And Co (musique)	Virginie RONSAIN	03.25.49.33.74 06.81.94.50.75
Les Ecuries de Payns	Pascal BROGNIEZ	06.84.35.83.43
Amicale des sapeurs-pompiers	Sébastien MAURILLE	06.59.51.13.23
Payns Loisirs Evasion (PLE)	Annie FEVRE	03.25.76.30.12
Les Amis de l'Ouen	Simone FRICHER	09.51.94.37.29
Association Payns Basket (ASPB)	Sébastien DESMEUR	06.73.71.99.18
A Claire Voix	Magali BIDAUT	06.35.81.67.90
Yoga et méditation	Aurore LANDY	07.88.26.95.93

- **A.S. Payns Football** (adultes) en UFOLEP, match le dimanche matin.
- **A.S. Payns Jujitsu**: à partir de 6 ans, deux séances le jeudi de 18h à 20h45
- **A.S. Payns sophro-relaxation** : le mardi de 18h à 20h45.
- **Escalade de Payns**: entraînements le lundi et le vendredi de 18h15 à 20 h.
- **Gymnastique volontaire** : séances mardi soir de 18h00 à 19h00 ou 19h à 20h00 et mercredi matin de 10h45 à 11h45. Step le mardi de 20h15 à 21h00.
- **Essor Sportif et Culturel du Melda** : une section football (tous âges).
- **Cours de musique** : Dès 4 ans, le mercredi à partir de 13h.
- **Basket** : 6/10 ans, mercredi matin de 9h15 à 10h30 et 11/15 ans, jeudi soir de 18h15 à 19h30 encadrés par une éducatrice diplômée.
Plus grands, jeudi soir à partir de 20h.

ÉCOLES ET ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS SANS HÉBERGEMENT

L'école

L'école primaire de Payns reçoit les élèves de la petite section au CM2 le les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur deux sites :

L'école maternelle située 8 rue Naudet accueille les enfants à partir de 3 ans de la petite à la grande section. Les cours ont lieu de 08h55 à 11h55 et de 13h25 à 16h25.

L'école élémentaire située 31 rue Hugues de Payns accueille les enfants du CP au CM2. Les cours ont lieu de 09H00 à 12H00 et de 13h30 à 16h30.

Le collège

Les enfants sont accueillis au collège Brossolette à La Chapelle Saint Luc. Un bus leur est affecté mais il faut faire une demande au 03 25 70 49 00, envoyer un mail à transport-scolaire@tcat.fr ou se connecter à tcat.fr.

L'accueil de loisirs

Situé au 15 voie Riot, l'accueil de loisirs se propose d'accueillir vos enfants

En accueil périscolaire, les jours d'école de 07h30 à 08h45, de 12h00 à 13h20 le midi et de 16h30 à 18h30 sauf le vendredi où l'accueil de loisirs ferme à 18h00. Le midi, les enfants qui ne prennent pas leur repas peuvent bénéficier d'un accueil payant de 12h à 12h30 ou de 13h à 13h15 dans l'attente de leurs parents.

En accueil extrascolaire, le mercredi, des activités axées sur le thème de la Nature, du Sport et la Culture, leur sont proposées de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. L'accueil de loisirs est ouvert dès 07h30 et ferme ses portes à 18h30.

Durant les vacances scolaires d'automne, une semaine aux vacances de Noël, les vacances d'hiver et de printemps, ainsi qu'au mois de juillet et fin août, de nombreuses activités diverses et variées sont proposées à vos enfants de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. Les enfants sont accueillis dès 07h30 et jusqu'au soir 18h00.

Des programmes d'activités sont proposés afin de vous permettre de connaître les activités et d'inscrire vos enfants. Pour information, l'accueil de loisirs est ouvert aux enfants qui habitent à l'extérieur de la commune selon les places disponibles.

En restauration : tous les jours où l'accueil de loisirs est ouvert (jours d'école, mercredis et vacances). Les menus sont consultables sur le site de l'Accueil de Loisirs.

Les renseignements et tarifs sont sur le site de la commune : payns.fr à la rubrique Accueil de loisirs.

LOCATION SALLE DES FÊTES (habitants de PAYNS)

Week-end

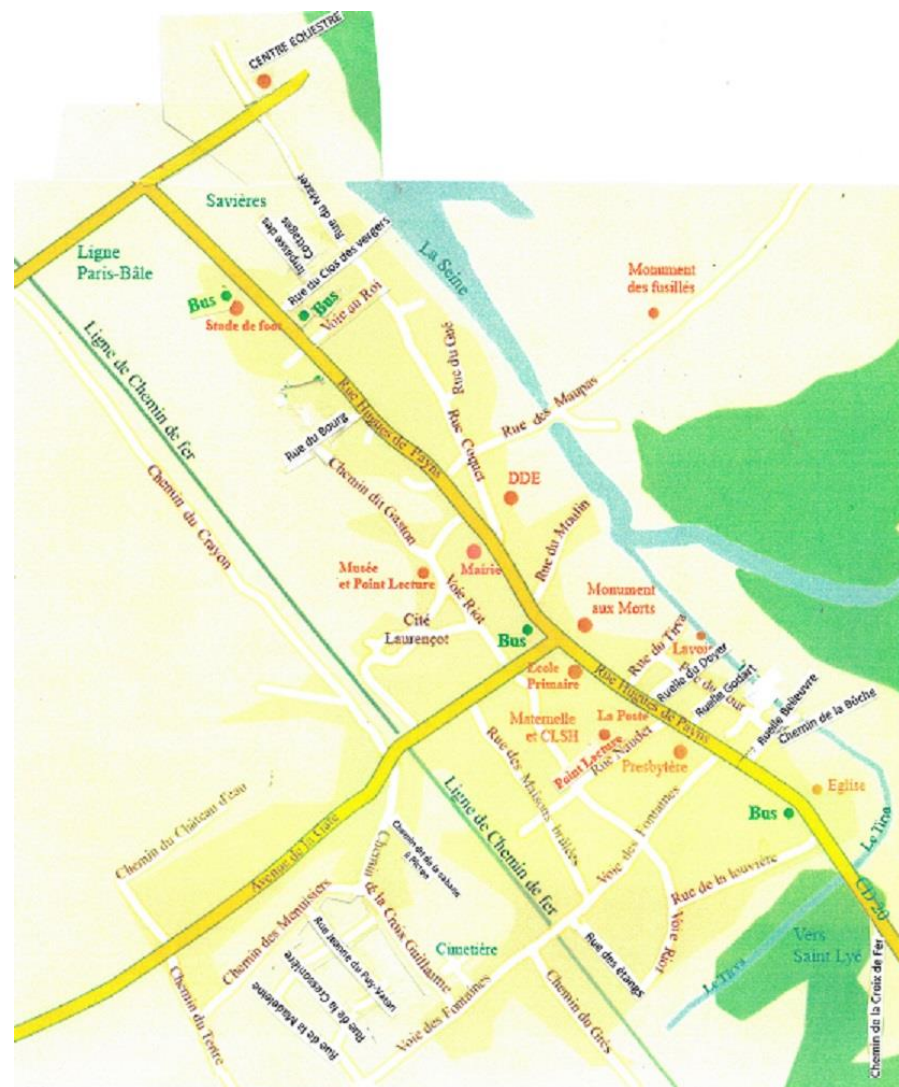
La salle des fêtes étant très demandée, si vous souhaitez la réserver personnellement, il faut le faire presque un an à l'avance.

LOCATION SALLE SOCIOCULTURELLE (habitants de PAYNS)

Week-end

La location de la salle socio-culturelle est réservée uniquement aux habitants de Payns.

PLAN COMMUNE



COLLECTE DES DÉCHETS

La méthode de collecte retenue par la commune consiste en une collecte avec sacs translucides pour les emballages ménagers collectés à domicile et conteneurs supplémentaires en apport volontaire pour le verre et les journaux magazines.

Deux calendriers :

Il y a deux calendriers pour les ramassages des ordures ménagères selon les rues du village. Ceux-ci ont été déposés dans chaque boîte aux lettres des habitants. Merci de se référer à ceux-ci pour connaître les dates de passages.

❖ **DANS LES SACS TRANSLUCIDES, VONT TOUS LES EMBALLAGES :**

- **en carton** : boîtes à pizza, emballage de pots à yaourt, paquet gâteaux/pâtes/ etc., carton de colis, plié/découpé, boîte à œufs, brique de lait / soupe...

- **en plastique** : bouteille plastique, flacon produit d'entretien, barquette de viande, emballage charcuterie, emballage pack bouteilles, briques, pot à yaourt...

- **en métal** : boîte de conserve, barquette aluminium, cannette, aérosol, couvercle bocal, opercule yaourt...

Ces sacs sont à retirer en mairie. Ils ne doivent en aucun cas être utilisés pour les ordures ménagères non triées. Cela entraîne des pénalisations et un renchérissement du coût facturé aux habitants.

❖ **NE VONT PAS DANS LES SACS DE TRI :**

- les couches, les mouchoirs papier, les lingettes, la litière, la cendre, la poussière, sont destinés aux « bacs gris » ;

- les bouteilles et bocaux en verre sont destinés à la borne « verre » ;

- les journaux, papiers, prospectus, magazines et enveloppes sont destinés à la borne « papier » ;

- les tissus, vêtements, chaussures, ceintures, sacs, chapeaux, sont destinés à la borne « textile » ;

- les épilures, végétaux, fruits et légumes abîmés, marc de café, coquilles d'œufs, sont destinés aux composteurs.

Dans les conteneurs « journaux magazines » : journaux, magazines, prospectus.

Ne pas mettre : bouchons, couvercles, faïence, vaisselle, porcelaine, pots de fleurs.

Les conteneurs verre et journaux papiers sont situés derrière le cimetière, voie Riot à côté de la salle des fêtes et au stade Robert Gueux.

Il est demandé de faire preuve de civisme, de garder les abords propres et de prendre le temps de mettre verre et papier à l'intérieur de ces cuves.

❖ **Déchèteries :**

Pour accéder à la déchèterie de Saint-Lyé, se munir d'une carte d'accès ; pour un premier passage, se présenter aux heures d'ouverture avec une pièce justificative de domicile pour l'obtenir (autres déchèteries voir sur le site de TCM)

❖ **Déchets verts :**

Une benne réservée aux déchets verts et aux petits branchages est accessible rue du Gué, pour les personnes ne pouvant se rendre aux déchetteries. Merci de retirer la clé au secrétariat de mairie.

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES

BOURY Aurélie	18 rue du Bourg	06.59.01.47.98
BROCHOT Aline	10 rue du Bourg	03.25.42.81.31
COURTONNE Stéphanie	6 chemin des Menuisiers	06.64.34.21.59
DAMEY Pascale	4 rue des Etangs	03.25.76.57.93
GIANNINI Evelyne	2 bis avenue de la gare	06.77.35.36.72
LOUIS Nathalie	2 chemin du Tertre	06.23.53.78.55
LUTZ Véronique	46 voie des Fontaines	06.27.82.33.10
THIEL Véronique	6 rue des étangs	06.30.12.74.85

Liste assistantes maternelles consultable sur le site du Conseil Départemental

POINT LECTURE

Situé 4 rue Naudet, le point lecture est ouvert chaque lundi de 16 h à 18 h. (Fermeture pendant les vacances scolaires)

Plus de 300 livres de tous genres (romans divers, documentaires, policiers, BD et albums pour les enfants etc.) et renouvelés régulièrement, sont à votre disposition.

☎ : 03.25.76.36.68

Email : pointlecturedepayns@orange.fr

MUSÉE HUGUES DE PAYNS

L'Association Culturelle Hugues de Payns a ouvert un musée dans la maison communale près de la salle des fêtes.

Le musée est ouvert du 15 avril au 15 octobre le mercredi et le samedi de 14h à 17h et le dimanche de 14h00 à 18h00. ☎ 03 25 73 69 21

Email : huguesdepayns@free.fr

Site internet : huguesdepayns.fr

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

C'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usufruitier de l'habitation qui doit assurer l'entretien des trottoirs sur toute la largeur, au droit de sa façade, en toute saison.

Les balayures et les feuilles mortes (surtout à l'automne) ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

SÉCURITÉ... PENSEZ À PROTÉGER VOS BIENS

Votre commune dépend de la Brigade de Gendarmerie de BARBEREY SAINT SULPICE, Route de Ste Maure. 03.25.42.32.90.

Des caméras ont été installées dans le village... Mais pour votre sécurité et celle de vos habitations :

- Sécurisez, surveillez et signalez
- o Fermez vos portes à clés, même pour une courte absence
- o Ne laissez pas d'objets ou outils à l'extérieur pouvant faciliter une intrusion
- o Assurez-vous de l'identité d'une personne non connue avant de la faire entrer
- o Ne laissez pas s'accumuler le courrier et prospectus dans vos boîtes aux lettres
- o Demandez à un voisin de confiance de surveiller votre domicile en cas d'absence
- o Vos absences prolongées : prévenez la gendarmerie locale
- o Véhicules ou personnes suspectes
- o **CAMBRIOLAGE... NE TOUCHEZ A RIEN ET APPELEZ LA GENDARMERIE.**

ESPACES VERTS ET LUDIQUES

Vélovoie et Seine

A Payns, vous pourrez agréablement flâner sur sa plage (pont, rue des Maupas). Des petits sentiers discrets longent aussi le fleuve. Pour les plus aventuriers, des parcours de canoé vous permettent d'emprunter la Seine (renseignements auprès d'associations spécialisées).

Vous pouvez également accéder à la vélovoie :

- En voiture ou en vélo, depuis la D165 (un parking vous permet de vous garer à proximité)
- A vélo ou à pied, en passant sur le pont de la Seine (rue des Maupas) puis en longeant sur le chemin vers la droite (au niveau des étangs de pêche).

Sports et loisirs

Pour occuper les jeunes athlètes et garder la forme quel que soit votre âge, un terrain multisport, un gymnase et des jeux plein air pour enfants proches de la salle des fêtes sont à votre disposition. Vous trouverez également l'aménagement d'agrès sur plusieurs petits parcours sportifs dans le village. Pensez à consulter la liste des associations pour profiter de l'offre multiple d'activités.

Enfin, la proximité des forêts (Othe & Orient), des lacs et d'autres espaces verts (ex : Etangs de Fouchy – La Chapelle Saint Luc) vous permettent de belles balades aux alentours.

CONCOURS MAISONS FLEURIES

Chaque année, n'hésitez pas à embellir votre propriété par de jolis fleurissements. Ampleur, originalité, diversité des variétés choisies, propreté et entretien sont particulièrement observés. Tentez votre chance et vous pourrez peut-être gagner quelques bons cadeaux !

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Rappels de l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2008

« Sont interdits, sur la voie publique mais également dans les lieux publics, les bruits gênants par leur intensité (moteurs, engins bruyants, émissions musicales ...) »

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses ...) ne peuvent être effectués que du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 19 H 30, le samedi de 9 H à 12H et de 15 H à 19 H.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité des voisins, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux (chaînes HIFI, instruments de musique, appareils de radio et de télévision ...).

Pour la tranquillité de notre village, chacun doit s'efforcer de respecter les dispositions de cet arrêté.

BRÛLAGE

Articles 2 et 3 de l'arrêté préfectoral n°07-3065 du 21 août 2007

Tout brûlage à l'air libre est interdit de manière permanente en tout lieu.

Cette interdiction concerne notamment : les pneus, déchets ménagers, matières plastiques, déchets verts de jardin, papiers et cartons, résidus de la taille des haies et des arbres ...

Il est interdit d'allumer des feux à moins de 100 mètres d'une habitation

ANIMAUX

Garder nos rues et nos trottoirs propres, c'est non seulement respecter autrui mais aussi participer à l'image de notre village.

Lorsque vous promenez votre animal, veillez à ramasser les déjections qu'il abandonne sur la voie publique. Un geste simple qui permet à tous de marcher en toute tranquillité et de profiter du paysage.

Pour rappel : Les propriétaires d'animaux domestiques sont priés de les tenir en laisse sur la voie publique.